

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche
Palais fédéral Ouest
CH-3003 Berne

Genève, le 16 juin 2025

Par courriel à :

Vernehmlassungen-IFO@sbfi.admin.ch

Ordonnance concernant la procédure d'approbation des plans des constructions et installations du CERN

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le 26 février 2025, votre département a lancé une consultation relative à l'élaboration d'un plan sectoriel pour les constructions et installations du CERN. L'objectif est d'améliorer l'accompagnement par la Suisse des futurs projets du CERN, notamment ceux impliquant un développement territorial ou revêtant une importance stratégique. Actuellement, la planification des projets du CERN relève du canton, à travers son plan directeur cantonal. La mise en place d'un plan sectoriel spécifique pour le CERN entraînerait ainsi un transfert de compétences du canton à la Confédération.

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) est favorable à ce transfert de compétence, d'autant plus que la demande émane du canton de Genève. Face à la dimension toujours plus grande du CERN et à son importance stratégique, la CCIG soutient le projet. Elle estime qu'un plan sectoriel consacré au CERN, permettrait effectivement de mieux accompagner le développement de ses infrastructures, notamment en prévision du futur collisionneur dont l'emprise sera quatre fois supérieure à celle de l'installation actuelle. Il est d'importance nationale que l'institution puisse continuer à se développer. Par ailleurs, étant donné la dimension européenne du CERN, la CCIG considère que les choix relatifs à son développement devraient revenir à la Confédération, afin de garantir que les futurs projets soient en cohérence avec les objectifs de la Suisse en matière de recherche et dans le cadre sa politique d'Etat hôte.

La CCIG salue également la procédure prévue pour l'approbation des plans du CERN, qui prévoit une implication étroite du canton de Genève et de ses communes. Ils pourront faire part de leurs observations concernant les projets envisagés, et l'administration fédérale devra en tenir compte. La CCIG souhaite aussi souligner l'importance que la société civile puisse participer à cette procédure d'approbation.

Elle insiste toutefois sur la nécessité que la Confédération compense la perte de surfaces d'assolement lorsque celles-ci sont impactées par des projets de développement du CERN.

Étant donné l'importance internationale du CERN dans le domaine de la physique, la CCIG considère que ce projet contribuera à renforcer les initiatives de développement futur de l'institution. Enfin, un encadrement plus structuré de son développement pourrait ouvrir de nouvelles opportunités de contrats pour les entreprises genevoises et favoriser la création d'emplois sur le site du CERN.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces éléments, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations distinguées.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



Vincent Subilia
Directeur général



Mohamed Atiek
Directeur Département promotion
et soutien à l'économie

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre économiques. La CCIG compte plus de 2 600 entreprises membres.